

D. D'accord. Je tiens à signaler, monsieur le président, que mes paroles ne doivent pas être interprétées comme une critique à l'égard de M. Sellar. Cependant, en tant que membres de ce Comité, nous aimerions à savoir pourquoi le coût du projet est passé de deux à six millions, ce qui représente une augmentation très prononcée, et pourquoi on a abandonné cette entreprise. Je crois que c'est là le désir de la plupart de mes collègues. Y a-t-il moyen d'obtenir des renseignements qui peuvent fournir une réponse à ces questions?

Le PRÉSIDENT: Oui. Du moins, je le crois.

C'est pour vous donner une idée du genre d'affaires que nous avons à étudier que cette question est portée à votre attention aujourd'hui. Je doute fort que nous ayons le temps d'examiner ces questions à fond cette année, mais nous serons certainement en mesure de le faire l'an prochain. Nous avons jugé qu'il nous incombait de porter ces questions à votre attention, et c'est la raison pour laquelle nous étudions le paragraphe 60 en ce moment.

Le ministre de la Défense nationale a fait savoir qu'il est maintenant disposé à faire parachever la construction de cet appareil, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Non. Je devrais peut-être vous donner lecture de la déclaration que le ministre a faite à ce sujet, afin qu'elle soit consignée au compte rendu. Cette déclaration a été publiée dans le Hansard et je peux vous en donner lecture tout de suite.

Le PRÉSIDENT: Cela me semble très à propos.

Le TÉMOIN: Nous pourrions peut-être annexer cette déclaration au procès-verbal de la séance.

Le PRÉSIDENT: Je préfère que vous nous en donniez lecture tout de suite afin que nous en finissions.

Le TÉMOIN: M. Castleden avait posé la question suivante relativement au paragraphe 60 du rapport de l'auditeur général pour l'année 1957:

"1. Quel fonctionnaire du ministère de la Défense nationale a autorisé la dépense de quelque \$2,068,000 pour l'École interarme de guerre navale, à Halifax?"

Voici, d'après le Hansard, la réponse que l'hon. G. R. Pearkes a fournie à cette question:

Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de cette question est que l'autorisation de dépense pourra se trouver dans une délibération du conseil du Trésor, le numéro 438477 en date du 14 novembre 1952.

"2. A qui avait été adjugé le contrat initial de \$750,000?"

"La réponse à la partie 2 est: *Computing Devices of Canada Limited.*"

"3. A-t-on renoncé à ce projet?"

La réponse à la partie trois est: oui. Ce projet a été abandonné au mois de juillet 1956. En juin 1957 l'ancien gouvernement a émis une directive du Cabinet confiant cet appareil d'entraînement au ministère des Transports. Des arrangements ont été conclus par ce ministère et par la *Civil Aeronautic Authority* aux termes desquels cet appareil sera transformé en simulateur de contrôle du trafic aérien par la *Computing Devices of Canada Limited*, les frais à cet égard devant être acquittés par la *Civil Aeronautic Authority*. On estime que cette transformation sera terminée au mois d'avril, l'appareil devant être alors installé à Indianapolis, dans l'établissement de la C.A.A., où il sera utilisé à la fois par le ministère des Transports et par la C.A.A. On a prévu que la C.A.A. paiera une location symbolique de \$1 par année.